L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 23 FEVRIER 1883.

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCESSION DE Mme MARIE T. SAULET,

Epouse Décédée de Joseph Paul Morges;

de Veuve François Saulet

et de Marguerite Suzanne Saulet, épouse d'Henri Léon Hennoquin.

No 10,432—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C.

GRANDE VENTE

A Long Crédit

—DE—

Propriétés du Premier District,

Jolies, productives et centrales,

COMPRENANT

Des maisons de résidence et des magasins.

Emplacements de commerce populaires et sites propres à bâtir.

Des maisons de résidence choisies et des établissements convenables pour des exploitations commerciales et manufacturières, rues CAMP, MAGAZINE, BARONNE, DRYADES, REMPARTS, ANNONCIATION, DELORD, EUPHROSINE, CALLIOPE, CLIO, ERATO, THALIE, GAIENNIE, LIBERTE, FRANKLIN, STE-THERESE ET ST-THOMAS.

En face de la PLACE où s'élève le Monument de "MARGARET,"

Près du Couvent de St-Siméon, et des résidences de Messieurs

SLARK, JACKSON, MARKEY et CASEY,

Du Nouveau Bassin,

De l'église et des écoles St-Jean-Baptiste,

Des marchés Dryades et Ste-Marie,

Des moulins à coton de Maginnis et des

Gares des chemins de fer Jackson et Mississippi.

Offrant des avantages pour l'occupation et comme placement d'argent plus profitable qu'en aucunes autres valeurs sur le marché.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, accordé le 6me jour du mois de février 1884, dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et très désirable à savoir:

1° **Deux certains terrains**, contigüs l'un à l'autre, situés dans l'ancien faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 73 borné par les rues Thalie, ci-devant Benjamin, Ste-Thérèse, St-Thomas et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1 et 2 sur le plan No 2, dressé par J. A. d'Hémécourt, député-voyer, en date du 4 novembre 1857, et paraphé ne varietur par Octave de Armas, notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 19 février 18 9. D'après le dit plan, les terrains en question sont comme suit, savoir.

Le terrain No 1 mesure 27 pieds 5 pouces de façade à la rue Thalie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 66 pieds 10 pouces; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence, en bois, à un étage, désignée par les Nos 70 et 72 rue Thalie; elle est louée sans bail.

Le terrain No 2 mesure 27 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 56 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 51 pieds 5 pouces sur une ligne du côté de la rue St-Thomas—la ligne de l'arrière plan ayant 27 pieds 5 pouces; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété recédée par William Brogg à François Saulet, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 24 septembre 184 ; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, passages et privilèges qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, comprenant une maison cottage-double en bois, à un étage désignée par les Nos 13 et 15 de la rue Ste-Thérèse, louée sans bail.

2° **Deux certains terrains** situés dans ledit faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré No 93 bornée par les rues St Thomas Thalie, ci-devant Benjamin Annonciation et Melpomène, désignés sur le plan No 3 dressé par J. A. d'Hémécourt, en date du 4 novembre 1859 paraphé "ne varietur" par Octave De Armas, notaire en cette ville, pour identification avec un acte passé pardevant lui, le 19 février 1859, comme les lots Nos 1 et 2, lesdits terrains mesurent, chacun 30 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin sud-ouest des rues St Thomas et Thalie, étant la même propriété acquise par François Saulet par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 24 septembre 1851. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations sont désignées par les Nos 80 82, 84 et 86 de la rue Thalie, et par le No 58 de la rue St Thomas. La maison est bien connue sous le nom de "Kelly's Grocery." Les améliorations appartiennent au corps de logis.

3° **Cinq certains terrains** dans le Premier District de cette ville, carré No 10, borné par les rues St-Thomas, Thalie (ci devant Benjamin), Annonciation et Erato (ci-devant Méli certe), désignés sur le susdit plan comme les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Le terrain No 1 forme le coin nord-est des rues Annonciation et Thalie; il mesure 27 pieds, 11 pouces, 1 ligne de façade rue Annonciation, 12 pieds, 9 pouces de profondeur de façade rue Thalie 102 pieds, 3 pouces et 7 lignes de l'autre côté, 25 pieds, 10 pouces et 5 lignes sur la ligne inférieure.

Les terrains Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun, 27 pieds 6 pouces ou plus de façade rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces au fond, sur une profondeur variant progressivement d'environ 10 pieds de la ligne séparant le terrain 2 du terrain 1, lequel mesure 102 pieds 3 pouces et 4 lignes à la ligne de division du terrain 5, le plus rapproché de la rue Erato, lequel mesure 81 pieds 2 pouces. Les dits terrains font partie d'un plus vaste morceau de terre désigné par les Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet 9 du faubourg Saulet, qui appartient à François Saulet comme suit: les terrains 1 et 2 par héritage de la succession de son père, Thomas Saulet, conformément à l'acte en partage entre lui et ses cohéritiers, passé pardevant Michel de Armas notaire en cette ville, le 26 juillet 1823; et le terrain 3, par donation faite à lui François Saulet, le 10 novembre 1848, par la veuve Louis Foucher, par acte passé pardevant O. de Armas, notaire en cette ville.

Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Le terrain No 5 est amélioré d'un cottage double en bois, à un étage, désigné par les Nos 106 et 108 de la rue Annonciation, loués sans bail.

Les améliorations sur les terrains 1, 2 et 4 appartiennent à la propriété louée sans bail.

Ils forment près de la moitié de l'entière façade rue Annonciation, entre Erato et Thalie. Ils sont près des résidences de Mme Slarke Jas T. Jackson, de l'école St-Siméon et du couvent des Sœurs de Charité, ainsi que près des résidences nouvellement construites de MM. Casey et Markey.

4° **Cinq certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 10, et désigné sur le plan sus-mentionné de J. A. d'Hémécourt, borné par les rues Annonciation, Thalie, Erato et St-Thomas, désignés comme les terrains Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St Thomas. Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun, 25 pieds 6 pouces de façade rue St-Thomas sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds; et le terrain No 10 mesure 25 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue St Thomas, sur une profondeur de 102 pieds entre les terrains Nos 1 et 10 sur la rue Thalie, de 102 pieds.

Les dits terrains étant formés d'un plus vaste morceau de terre, étant les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré No 9 du premier plan du faubourg Saulet et acquis par François Saulet, par héritage et donation, comme il est dit plus haut.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Le terrain No 10 forme le coin nord-est des rues Thalie et St-Thomas; les améliorations comprennent une spacieuse maison de résidence à deux étages, en bois à distance du trottoir, doubles galeries de façade, cour de rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, un environ bain, citerne, etc., désignée par le No 51 de la rue St-Thomas. Les terrains 6, 7, 8 et 9 sont améliorés de deux maisons de résidence doubles en bois, à deux étages, galeries de façade doubles et environ six chambres de chaque côté, louées sans bail. Ils sont désignés par les Nos 46, 48, 50 et 52 rue St-Thomas, et ainsi restés de la propriété.

5° **Seize certains terrains** situés en partie dans le faubourg Saulet et en partie dans le faubourg Delord, Premier District de cette ville, carré No 11 borné par les rues Annonciation, Gaiennie, ci-devant St Théleste, Constance et Erato, ci-devant Méliocerte, désignés sur le plan No 5 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé comme les autres plans sus-mentionnés par les Nos 1 à 16, inclusivement.

Les terrains Nos de 1 et 14, inclusivement, mesurent, chacun, entre lignes parallèles 26 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain No 1 forme le coin nord-ouest des rues Erato et Annonciation; le terrain 14 forme le coin sud-ouest des rues Gaiennie et Annonciation. Le terrain No 15 mesure 27 pieds 10 pouces 6 lignes de façade rue Gaiennie sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain 16 mesure 27 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Erato sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Les dits terrains ont été formés par la subdivision des premiers terrains Nos 1 2 et 3 du plan général du Faubourg Saulet, carré No 15, et les premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet No 10 du plan général du faubourg Delord.

Le No 1 du carré d'ilet No 15 fut acquis par François Saulet par achat de B. Saulet, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 25me jour de mars 1824.

Le terrain No 2 du carré d'ilet No 15 par un acte en partage entre lui et ses cohéritiers, à la date du 26me jour de juillet 1823, passé pardevant Michel de Armas, alors notaire en cette ville. Le terrain No 3 du carré d'ilet No 10, les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'ilet No 10, acquis par François Saulet, par achat d'Antoine Foucher, &c, par acte passé pardevant S. Ferand, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Ils comprennent l'entière façade de la rue Annonciation, entre les rues Gaiennie et Erato, comprenant les coins des rues Gaiennie et Erato, à un ilet au-dessus du moulin à coton de Maginnis, et à peu de distance du marché Ste-Marie. Ils seront vendus et subdivisés selon un plan de A. de Armas, député voyer de ville, daté de février 1884.

Les améliorations comprennent une rangée de sept maisons doubles en bois, à un étage avec attic désignés par les Nos. 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79 et 81 de la rue Annonciation. Les trois terrains vacants sont désignés par les Nos 83, 85 et 87 rue Annonciation, et sont occupés par J. Casey, comme un chantier d'ardoises. Le coin des rues Annonciation et Erato est désigné par le No 89 de la rue Annonciation, c'est une maison cottage en bois double à un étage, avec attic.

La propriété est occupée par divers locataires au mois sans bail.

6° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 140, compris entre les rues Thalie, ci devant Este le, Magazine, Erato, ci devant Méliocerte, et Constance. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 du plan 6 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé, comme ci-dessus indiqué. Ils sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 24 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les dits terrains, ensemble avec les terrains 3 et 4 ci-après décrits plusieurs fois, forment les terrains 12 et 13 du carré d'ilet 18 du plan général du Faubourg Saulet, qui furent acquis par le dit François Saulet, comme suit, à savoir: Le terrain No 12 par le partage effectué entre lui et ses cohéritiers, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé le 23 juillet 1823, pardevant Michel de Armas, notaire en cette ville, et le terrain No 13 par le partage effectué entre lui et ses cohéritiers dans la succession de sa mère Thérèse Pierre, veuve de Thomas Saulet et, par acte passé pardevant Felix de Armas, ancien notaire en cette ville, avec tous les droits, passages, privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations appartiennent aux locataires, sans les bâtisses de derrière. Elles sont connues sous les Nos 354 et 356 de la rue Magazine; elles sont louées au mois, sans bail, et sont situées en face de la résidence de M. R. Gerson.

7° **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, même carré d'ilet No 140, désigné sur ledit plan No 6 de J. A. d'Hémécourt, par les Nos 3 et 4 contigüs l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue Thalie, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 177 pieds 2 pouces et 1 ligne. Acquis par François Saulet, comme il est indiqué en sixième lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent deux cottages en bois, doubles, désignés par les Nos 131 et 133 de la rue Thalie. Les terrains sont contigus aux deux faisant face rue Magazine; ils sont loués sans bail.

8° **Cinq certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré d'ilet 155 borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Erato (ci-devant Méliocerte), Magazine et Thalie (ci-devant Estelle), désignés par le No 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan No 7 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé comme il est indiqué plus haut.

Le terrain No 1 mesure 31 pieds 5 pouces et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 94 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 28 pieds 1 pouce et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain No 4 forme le coin des rues Camp et Erato.

Le terrain No 5 mesure 32 pieds 1 pouce de façade rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 115 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les dits terrains comprennent les terrains Nos 7 et 8 du carré No 20 du morceau de terre triangulaire de forme appartenant au Faubourg Lacourse, acquis par François Saulet, comme ci-dessus, à savoir: Les terrains Nos 7 et 8, en un partage effectué entre lui et ses cohéritiers dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé pardevant Michel De Armas, le 26 juillet 1823, et le reste par achat de Wm McCauley, par acte passé pardevant Félix De Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mai 1833. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à un étage, et sont désignées par le No 340 qui forme le coin des rues Camp et Erato, et par les Nos 342, 344, 346 rue du Camp, s'étendant du coin de la rue Erato à la résidence de Dr Scott. Elles donnent une belle vue du Parc Colisée, est immédiatement en face de l'église Ste Thérèse, admirablement bien situées comme maisons de résidences jolies et confortables.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 136, borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Gaiennie (ci-devant Barthélemy), Magazine et Erato (ci-devant Méliocerte), désignés sur le plan No 8 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé, comme plus haut indiqué, comme les terrains 1, 2, 3 et 4.

Le terrain No 1 mesure 23 pieds 11 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 24 pieds de façade rue du Camp sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont formés par les terrains Nos 10 et 11 du carré d'ilet No 21 du plan primitif du faubourg Saulet, qui furent acquis par François Saulet, en partage, de la succession de son père, Thomas Saulet, opéré entre lui et ses cohéritiers, par acte passé pardevant M. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 26 juillet 1820. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une série de maisons en briques à un étage, auxquelles sont des Magasins etc., désignées par les Nos. 316, 318, 320, 322 et 324 rue du Camp. Elles sont en face du monument de "Margaret" près de l'église épiscopale St. Paul, et de l'Asile Catholique de Ste Thérèse, aussi elles sont admirablement situées comme résidences ou emplacements de commerce; elles sont louées sans baux.

La propriété est à la jonction des rues Camp et Prytanée. Elle sera subdivisée selon le plan de A. de Armas, député voyer de la ville, en date de février 1884. Elle est occupée par divers locataires, au mois sans bail.

10° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 237 borné par les rues Calliope, Baronne (ci-devant Bacchus) Carondelet (ci-devant Apollon) et Delord (ci-devant Avenue Triton), désignés sur le plan N 9 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé, comme indiqué plus haut, par les Nos. 1 et 2.

Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Calliope, avec profondeurs respectives comme suit: le terrain No 1, 153 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté rue Baronne, et 149 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne de division du terrain No 2; la ligne inférieure mesure 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Et le terrain No 2, 149 pieds 10 pouces et 7 lignes la ligne divisant du terrain No 1, et 146 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Carondelet. La limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Ces terrains forment ensemble ce qui compose le terrain No 4 du carré d'ilet No 32 du plan primitif du Faubourg Saulet, et fut acquis par François Saulet, par héritage de son père, Thomas Saulet, selon l'acte de partage entre lui et ses cohéritiers, passé pardevant Michel de Armas, ci-devant notaire en cette ville, le 26 juillet 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie exceptées celles sur le No 207, qui appartiennent au locataire, les améliorations comprenant une maison de résidence double, en bois, à deux étages, désignée par les Nos 203 et 205 rue Calliope. Le No 207 est une "grocerie" louée sans bail.

Ces terrains sont contigus et sont près des églises, des écoles et des marchés rue Dryades, et sont également désirables pour l'occupation ou comme placement d'argent productif.

11° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 251, borné par les rues Dryades, Clio, Baronne (anciennement Bacchus) et Calliope, désigné par le No 10 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci-dessus par les Nos. 1 et 2.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Dryades et Clio.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 2 de l'ilet No 34, sur le plan général du Faubourg Saulet, qui a été acheté par François Saulet de la succession de sa mère Veuve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27e jour de mars, 1824. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations sont désignées par les Nos 335 et 337 de la rue Dryades et comprennent une bâtisse en bois à un étage et à deux corps de logis, occupée comme magasin et résidence. Cette propriété de valeur est vis-à-vis de l'église St Jean et à proximité du marché Dryades, et fait un emplacement avantageux pour résidence et magasin réunis.

12° **Deux certains terrains** situés dans le même ilet No 254, désignés sur ledit plan No 10, de J. A. D'Hémécourt, par les Nos 3 et 4, qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Lesdits lots sont formés par la subdivision du lot No 12 de l'ilet No 34, sur un plan du Faubourg Saulet, qui a été acheté, par François Saulet de la succession de sa mère, Vve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte du 27 mars 1824, pardevant F. De Armas, anciennement notaire en cette ville.

Ensemble avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par les Nos 320 et 322 rue Baronne. Elles sont louées sans bail. Deux emplacements pour bâtir dans un voisinage agréable. Ces terrains seront vendus d'après un plan de A. de Armas, député voyer de cette ville, en date de février 1884, et loués au mois, sans bail.

13° **Deux certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 255 borné par les rues Calliope, Dryades, Baronne (anciennement Bacchus) Delord (anciennement Avenue Triton), désignés sur le plan No 11 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci-dessus par les Nos 1 et 2. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, 32 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, avec les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 1, 204 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du côté vers la rue Dryades, et 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2; et le lot No 2 mesure 200 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne de côté qui le divise du lot No 1; et 196 pieds 11 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne latérale.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 24 de l'ilet 33 sur un plan du Faubourg Saulet, lesquels terrains François Saulet a hérité de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte de partage effectué entre lui et ses co-héritiers, le 27 jour de mars, 1824, pardevant F. de Armas, notaire en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois dans le fond du lot No 235 rue Calliope. Un emplacement de choix pour un entrepreneur, loué au mois sans bail.

14° **Trois certains terrains** situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 255 borné comme il est dit ci-dessus; désigné sur le dit plan No 11 de J. A. D'Hémécourt par les Nos 3, 4 et 5. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 3 mesure 24 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne de même que sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No 4 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Et le lot No 5 mesure 44 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Baronne, 58 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 4, et 128 pieds 8 pouces 4 lignes sur l'autre ligne qui était la ligne divisant les deux faubourgs Saulet et Delord.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 2 de l'ilet No 33, sur le plan du Faubourg Saulet, qui a été acquis par François Saulet par héritage de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte en partage entre lui et ses co-héritiers pardevant F de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27me jour de mars 1824. Ensemble avec avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à deux corps de logis, désignées par les Nos 286 288, 290, 292, 294 et 296 rue Baronne. Elles sont retirées de la rue, ayant galeries doubles sur la façade avec cuisine à trois étages et sont louées à différents locataires au mois et sans bail au taux de $102 par mois, égal à $1224 par an. Ces maisons, une fois réparées, commanderaient un loyer en proportion de leur situation désirable. Elles seront vendues subdivisées, d'après un plan de A. De Armas, député voyer de ville, en date de février 1884.

15° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 327 compris entre les rues Liberté, Euphrosine, Franklin (anciennement Benton) et Delord (anciennement Florida ou Pensacola Landing) et désigné sur le plan No 13 de J A. D'Hémécourt daté et paraphé comme il est dit ci-dessus dans les Nos 1 et 2. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord; 59 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Liberté, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Euphrosine et 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 88 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale opposée.

La dite propriété a été acquise par François Saulet, par achat de la New Orleans Canal and Banking Company, le 6 juin 1832, d'après un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancienne ment notaire en cette ville, avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par le No 340 de la rue Delord, louées sans bail. La propriété fait face à trois rues, près du Bassin du Nouveau Canal, et vis-à-vis le débarcadère du steamer Amite et vis-à-vis les moulins de Carré et l'intérêt dans le bois de charpente.

16° **Trente-deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 291 et 311, compris entre les rues Remparts, anciennement Hercule, Euphrosine, Calliope et Franklin, anciennement Benton, désigné sur un plan No 12 de J. A. D'Hémécourt, en date et paraphé comme ci-dessus désignés par les Nos. 1 à 32 inclusivement.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes et de face à la rue Calliope. Le lot No 1 forme l'encoignure nord-est des rues Franklin et Calliope.

Le lot No 10 forme le coin sud-est des rues Franklin et Euphrosine, et mesure 34 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Euphrosine de 110 pieds 7 pouces et 5 lignes, 109 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 22 pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Les lots Nos 11, 14, 15, 19, 22 et 23 mesurent chacun 28 pieds 2 pouces de face à la rue Euphrosine, 28 pieds dans le fond avec les profondeurs suivantes:

Le lot No 11 mesure 126 pieds 5 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise de la ligne du fond des lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 et 123 pieds 3 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise du lot No. 14.

Le lot No. 14 mesure 123 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 17 et sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot No 15 sur une profondeur de 123 pieds et 1 ligne.

Le lot No 15 mesure 123 pieds et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 14, et sur la ligne de l'autre côté une profondeur de 118 pieds 11 pouces.

Le lot No 19 mesure une profondeur de 132 pieds 8 pouces et 7 lignes sur le côté vers le lot No 18, et 129 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 2.

Le lot No 22 mesure une profondeur de 120 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 19, et sur la ligne opposée, 126 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Et le lot No 23 mesure une profondeur de 123 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne vers le lot No 22, et sur la ligne opposée qui le divise des lots du fond Nos 29, 30, 31 et 32, une profondeur de 122 pieds et 1 ligne.

Les lots Nos. 12, 13, 16, 20, 21 et 24 mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 25 pieds de face à la rue Calliope avec les profondeurs suivantes: Les lots Nos 12, 13 et 16, contigus, mesurent, chacun, une profondeur de 120 pieds et les lots 20, 21 et 24 aussi contigus mesurent, chacun, une profondeur de 110 pieds.

Le lot No 17 mesure 38 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 18 mesure 38 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Euphrosine, 38 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, 136 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 15, ou celle la plus rapprochée de la rue Franklin, et 132 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 19, ou celle la plus rapprochée de la rue des Remparts.

Les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 27 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Le lot No 25 forme l'angle nord-ouest des rues Remparts et Calliope.

Le lot No 32, formant l'angle sud-ouest des rues Euphrosine et Remparts, mesure 28 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Remparts, 110 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Euphrosine et sur l'autre ligne latérale contiguë au lot No 31, 109 pieds 11 pouces 5 lignes, et dans le fond 40 pieds 5 pouces 7 lignes.

Ces lots forment tout l'ilet No 38 d'après le plan primitif du Faubourg Saulet, lequel a été acquis par François Saulet comme lui étant de succession provenant de l'héritage de sa mère, veuve Thomas Saulet, conformément au partage opéré entre lui et ses cohéritiers, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire de cette ville, le 27e jour de mars 1824. Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges qui dépendent de cette propriété ou qui en font partie, les améliorations appartenant aux locataires.

Cette propriété de grande valeur comprend tout un ilet de terre, un des plus vastes et des plus compactes, du premier district. Elle mesure 428 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Euphrosine, 426 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope, 268 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Franklin et 220 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts; de plus elle se trouve à un ilet de la rue Euphrosine, elle touche aux rails du grand chemin central de l'Illinois, et se trouve à un ilet du dépôt intérieur du chemin; elle est à un ilet du Bassin du Nouveau Canal, siège de l'entrepôt de grand commerce de bois de la ville, et se trouve à égale distance des dépôts du Mississippi Valley, Railroad et du Jackson Railroad, dans le centre d'un voisinage très populeux, et ensemble d'excellentes améliorations qui en rehausseront la valeur, qui se trouve, par sa position centrale, éminemment propre à l'établissement de grandes entreprises commerciales et manufacturières, de magasins et de manufactures de toute espèce, et pour lesquelles elle semble être recommandée de forts loyers. La propriété a plusieurs angles ou encoignures qui seront recherchés par le commerce; elle est aujourd'hui occupée sous le nom de Christy Connell's Spar and Planing Mills, établissement auquel a été affermée une partie principale de la propriété jusqu'au 30 septembre 1884, au taux très bas de $1,200 par an.

Le coin des rues Remparts et Euphrosine est loué au mois à raison de $10.

Les bâtisses et améliorations appartenant aux locataires sont spécialement exceptées de la vente, ces derniers ayant le droit de les enlever dans les délais qui seront indiqués le jour de la vente. Toutes les autres informations seront fournies à la vente.

La propriété ci-dessus décrite est vendue libre de taxes, lesquelles ont été payées complètement jusqu'au 31 décembre 1883. Les titres sont parmi les plus anciens et les plus authentiques de l'Etat. Les plans et dessins ont été dressés par A. De Armas, député-voyer de la ville, en date de février 1824. Les conditions sont des plus avantageuses, savoir:

CONDITIONS. Un tiers ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste en paiements annuels à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 7 pour cent d'intérêt par an, depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas où il y aurait à exercer des poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets, ainsi que le paiement de la prime de non alinéation.

Les améliorations devront rester assurées pour un montant qui suffise à couvrir le montant des billets, et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix d'adjudication; ils seront en outre requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix d'acquisition au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 fév—22; 1,8 15,22,29 mars; et 5 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de propriétés améliorées et de terrains nus. Comprenant des emplacements pour résidences ou pour magasins. Dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième Districts.

Emplacements pour commerce ou pour manufactures avec devanture sur le fleuve, près du dépôt du New Orleans & North Eastern Railroad.

Actions, Billets, Réclamations, &c.

Dans l'affaire de C. Sporl et J. J. Sporl, individuellement et comme associés de la maison C. Sporl vs Leurs créanciers.

No 9507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR GIRARDEY & MACON,—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 décembre 1883, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés suivantes, des actions, réclamations, etc, à savoir:

PREMIER ET QUATRIÈME DISTRICTS.

1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses qui s'y trouvent, etc, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, St Patrick et St Denis désigné par la lettre A, sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade à la rue St Patrick, dont elle forme le coin (Registre No 111, page 886); sur le terrain se trouve une jolie résidence cottage en bois ayant une cuisine en bois à deux étages désignées par le No 322 rue Troisième et louée à raison de $24 par mois.

2° LE TERRAIN NU attenant à celui ci-dessus décrit dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième St Patrick et St-Denis, désigné par la lettre B sur un plan de A. de Armas en date du — janvier 1884, mesurant 27 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, registre 111, page 886 et numéro municipal 320.

3° TROIS CERTAINS TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Calliope et Gaiennie, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de J. Pilié, en date du 10 avril 1841; le lot No 1 mesurant 86 pieds 3 lignes de face à la rue Calliope, 18 pieds de face à la rue Annonciation dont ce terrain forme le coin, 54 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond et 100 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, 27 pieds de largeur dans le fond, 100 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 1 et 110 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue Annonciation, 14 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, 110 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 2, 87 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 4, et 31 pieds dans le fond sur la ligne du lot No 8 et sur une distance de 5 pieds de large pour l'usage en commun des lots 2, 4, 5, 6 et 7, registre 110, page 992; loué à raison de $41 par mois. Ce lot est vis-à-vis du McGinnis Cotton Mill, ayant des devantures sur les rues Annonciation et Calliope, pavés en blocs de granit carrés. Les améliorations sont désignées par le No 48 Annonciation et comprennent une résidence cottage et une cuisine en briques à deux étages rue Calliope.

4° **Un terrain avec les bâtisses, etc.,** qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Pearl, Calliope et Delord, désigné par le No 6 sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 6 nov. 1834, et mesurant 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 83 pieds 6 pouces de profondeur et 18 pieds 6 pouces ou plus de largeur dans le fond Reg. 111, p. 914.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, désigné par le No 244 rue Tchoupitoulas; loué à $20 par mois. Ce magasin est près du magasin Ste Marie et les plus grands établissements industriels du Premier District.

5° UN TERRAIN avec les bâtisses, &c., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Dryades et Remparts, désigné comme lot No 3 sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 10 mars 1840, et mesurant 16 pieds 4 pouces de face à la rue South Poydras, 16 pieds 4 lignes ou plus sur la ligne du fond sur 92 pieds de profondeur. Registre 111, page 343.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages, désigné par le No 236 South Poydras et il est mesuré via du marché Poydras et loué à $20 par mois.

6° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Willow et Claiborne, désigné par le No 6, sur un plan de Hedin, et mesurant 25 pieds 3 pouces de face à la rue Thalie sur 112 pieds de profondeur. Registre 110, Page 978. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage No 446, rue Thalie.

SECOND DISTRICT.

7° UN TERRAIN avec bâtisses etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur, mesurant 54 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St Pierre, 55 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, 77 pieds 6 lignes ou plus sur la ligne du lot A vers la rue Roman et 60 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne vers la rue Prieur et désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, en date du 15 février 1874. Reg. 109, p. 916.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis désignée par le No 325 rue St-Pierre.

8° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Prieur. Ce terrain forme le coin des rues Dumaine et Roman, désigné par la lettre A sur un plan de A. De Armas, du 6 janvier 1884, mesure 46 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine, 55 pieds et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Roman, sur une profondeur de 35 pieds 6 lignes, sur une profondeur ligne vers la rue Prieur, et 34 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la seconde ligne, et 36 pieds et 2 lignes sur la ligne du fond.—Reg. 110, p. 976. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises et convenable pour une grocerie, No 317 rue Dumaine, louée à $17 par mois.

9° UN TERRAIN avec les bâtisses, &c. qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Dumaine et St-Philippe, désigné par la lettre B sur un plan de A. DeArmas, daté Janvier 1884 et mesurant 42 pieds de face à la rue Roman sur 36 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. Reg 110, p. 976.

Les améliorations sont désignées par le No 160 rue Roman et comprennent un cottage, recouvert en ardoises.

TROISIÈME DISTRICT.

10° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Esplanade et Kerlerec, désigné par le No 7 et mesure 31 pieds 5 lignes de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur. Reg. 111, page 830. Les améliorations comprennent un cottage couvert en ardoises, bâti à deux corps de logis, désigné par le No 263 rue Nord Roman, loué $15.

11° UN TERRAIN avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Columbus et Labarpe, mesurant 50 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds ou plus de profondeur. Registre 110. Page 877. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages recouverte en ardoises.

12° UN TERRAIN avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut, mesurant 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 96 pieds sur la ligne vers la rue Montégut, 96 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale vers la rue St Ferdinand, ensemble avec l'usage d'une allée de 27 pieds dans le fond du dit lot. Reg. 92, page 289. Les améliorations sont désignées par le No 134 North Peters St. C'est un café situé près du dépôt des passagers du Northeastern, New Orleans & Cincinnati Railroad, les Presses et le Port.

13° UN TERRAIN, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, ensemble avec une presse pour la mise en boîte, etc, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale, Montégut et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan de A. De Armas, daté janvier 1884, mesurant 101 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine, 192 pieds sur la ligne latérale plus près de la rue Montégut, 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la première ligne plus près de la rue Clouet, puis s'étendant à angle droit vers la rue Montégut, 35 pieds 5 pouces et 2 lignes, puis s'étendant à angle droit vers la rue Royale sur une seconde profondeur de 32 pieds, et 77 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond. Reg. 104, P. 643.

Cette propriété est désignée par le No 676 rue Dauphine. Les améliorations sont solidement construites en briques et convenables pour piquerie. La propriété vendue sujette à un bail à E. Labarpe, à raison de $600 par an jusqu'au 1er octobre 1884 avec privilège de le renouveler pour deux années de plus aux mêmes conditions.

14° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, désigné par la lettre C, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 46 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Registre 104, P. 643.

Les améliorations sont désignées par le No 625 de la rue Royale, et consistant en une jolie bâtisse en bois à deux étages, récemment construite, avec cheminées en marbre, et chandeliers et appareils à gaz élégants, anciennement la résidence de Col. P. B. O'Brien, louée à raison de $43 par mois.

15° UN TERRAIN nu dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, désigné par la lettre B, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 31 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Registre 104, Page 643, et désigné par le No 627 de la rue Royale.

16° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par la lettre E sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes. Registre 104, P. 643. Les améliorations sont connues par le numéro 67 rue Montégut et consistent en un cottage en bois à deux corps de logis. Loué à raison de $20 par mois.

17° UN TERRAIN, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par la lettre D sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes, registre 104, p. 643; il porte le numéro municipal 65 rue Montégut.

18° UN TERRAIN avec les améliorations qui s'y trouvent, etc, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par le No 4 sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces et 4 lignes. Regist e 85, page 151. Les améliorations sont un cottage en bois à deux corps de logis, désigné par le No 69 de la rue Montégut, loué à raison de $20 par mois.

19° UN TERRAIN avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Royale et Dauphine, désigné par le No 5 sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 32 pieds de face à la rue Montégut sur une profondeur de 108 pouces et 4 lignes. Registre 85. Page 637. Et ayant un cottage en bois connu par le No 71 rue Montégut, loué à raison de $16 par mois.

20° UNE PORTION DE TERRE avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Montégut et Clouet, mesurant 179 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, 159 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté vers la rue Montégut, 191 pieds sur la ligne la plus près de la rue Clouet sur une première largeur dans le fond de 35 pieds 9 pouces et 2 lignes, puis sur une ligne s'étendant à un angle droit vers la rue Dauphine, 31 pieds 1 pouce et 2 lignes puis sur une ligne s'étendant à un angle droit vers la rue Montégut de 143 pieds 10 pouces et 3 lignes. registre 91 p. 44; 89, p. 604, ensemble avec une presse pour la mise en boîte et une presse pour l'emballage, etc., et les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 687, 689 et 691 rue Dauphine. et connues comme Dauphine Street Pickery et spécialement bâties et arrangées pour le commerce. La piquerie est louée à raison de $41 75 par mois jusqu'au 1er septembre 1884, et la résidence est louée à raison de $35 par mois.

21° UN TERRAIN avec les bâtisses etc. qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Montégut, Bourgogne, Dauphine et Clouet désigné par la lettre K sur un plan de A. de Armas, en date de janvier 1884 formant l'encoignure des rues Dauphine et Montégut, et mesurant 41' 6" 6"' pieds de face à la rue Dauphine sur 88 pieds de profondeur et façade à la rue Montegut de 88 pieds. Reg. 111, p. 951.

L'allée sur la rue Dauphine n'appartient pas entièrement audit lot, mais à environ deux pieds sur le lot du voisin.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal No 77 rue Montégut et consistent en une maison en bois à deux corps de logis; l'encoignure est installée avec comptoir, étagère, et peut être utilisée soit pour magasin ou pour café, louée à raison de $23 par mois.

22° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A, sur un plan de A. de Armas, en date de janvier 1884, mesurant 108 pieds et 3 lignes de face à la rue Peters, 107 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue de Chartres, 327 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Clouet, et 323 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Louisa. Registre 110, p. 697. L'écurie dans le fond appartient à ce lot et doit être enlevée par l'acquéreur, considérant qu'elle empiète un peu sur le lot voisin F.

Les améliorations consistent en une maison vaste et solidement bâtie en briques, à deux étages, avec mansarde, ayant un grand corridor central, des appartements vastes et bien aérés, galerie et surmontée d'un observatoire qui commande une vue pittoresque de la ville et du fleuve; elle est bâtie dans le centre du lot de terre original mesurant à peu près 208 pieds sur chacune des rues Peters et Chartres environ 327 pieds de profondeur. Le terrain est parfaitement desséché; ses allées sont pavées et ses plates-bandes sont plantées d'une variété de luxuriants arbres fruitiers et d'ornement, et bien connue anciennement comme l'hospitalière et pittoresque demeure de feu John G. Singham. Cette propriété, utilisée comme "bonded warehouse," secoureur ou fabrique, requérant des rues privées, proximité au fleuve et au terminus du chemin de fer N. O. & Northeastern, offre d'égaux avantages pour un placement sûr et profitable, comme un home de confort supérieur et d'attrait local.

23° UN CERTAIN TERRAIN dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre B sur un plan de A. De Armas, daté de janvier 1884, et mesurant 30 pieds 2 lignes de face à la rue Peters, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, 197 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté du lot A. vers Louisa, et 198 pieds 3 pouces et 5 lignes sur le côté du lot C, vers la rue Clouet, Registre 110, page 697.

24° UN CERTAIN TERRAIN dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre C sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884 et mesurant 30 pieds et 2 lignes de face à la rue Peters, 30 pieds de largeur dans le fond, 198 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot B vers la rue Louisa et 199' 1" 5"' sur la ligne du côté vers la rue Clouet; reg. 111, folio 697. Le lot touche au Louisiana Oil Works.

25° UN CERTAIN TERRAIN dans l'ilet borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre D, sur un plan de A. De Armas, en janvier 1884, mesurant 30 pieds de face à la rue Chartres sur 130 pieds de profondeur.—Registre 110, Folio 697.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 674 rue Chartres consistant en un cottage en bois nouvellement bâti.

26° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre E sur un plan de A. De Armas, en date de janvier 1884, mesurant 30 pieds de façade rue Chartres sur 130 pieds de profondeur, reg. 110, fol. 697.

27° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Chartres, Peters, Clouet et Louisa, désigné par la lettre F sur un plan de A. De Armas, daté de janvier 1884, et mesurant 30 pieds de façade rue de Chartres sur 130 pieds de profondeur, reg 111, fol. 697. L'écurie de l'appartient au lot de terre A.

28° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Peters, Chartres, Clouet et Louisa, désigné par la lettre G, sur un plan de A. de Armas, daté de janvier 1884, mesurant 30 pieds 3 lignes de façade rue Peters, sur 30 pieds 6 lignes de largeur dans le fond, 193 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Clouet et 193 pieds 1 pouce 2 lignes de l'autre côté, vers la rue Louisa, Reg. 110, fo 697.

29° UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré borné par les rues Piété, Louisa, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 et mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Piété sur 114 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur. Reg. 104. fo. 642. Les améliorations comprennent une maison cottage en bois à deux corps de logis, nouvellement recouverte en ardoises et connue sous le No 58 de la rue Piété, louée à $20 par an.

30° VINGT ACTIONS du fonds capital de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile Orléans.

31° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de Edouard Murphy de six cent cinquante piastres ($650) moins deux cent cinquante piastres ($250) payé en partie le 3 décembre 1879, daté du 24 juin 1879, payable le 1er décembre 1879.

32° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de W. A. Randolph, dix-neuf cent dix piastres cinquante-neuf sous ($19.0 59) daté du 30 novembre 1879, payable douze mois après date avec huit pour cent d'intérêt de la maturité jusqu'à paiement.

33° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de W. A. Randolph de dix-neuf cent dix piastres et soixante sous ($1910 60), daté du 3 décembre 1879 payable douze mois après date avec huit pour cent d'intérêt de la maturité jusqu'à paiement.

34° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de J. E. Fargo, de douze cent soixante-douze piastres et vingt-sept sous ($12 7 27), daté du 19 septembre 1880, payable douze mois après date avec 8 pour cent d'intérêt de la maturité jusqu'à paiement, sujet à un crédit de trois cent cinquante-neuf piastres et soixante-dix sous ($3 7 70).

35° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) de J Brierlich de douze cent treize piastres vingt-sept sous ($12 3 27), en date du 1er septembre 1880, payable douze mois après date avec 8 pour cent d'intérêt de la maturité jusqu'à paiement sujet à un crédit de trois cent neuf piastres ($309).

36° UN BILLET (PROMISSORY NOTE) tiré par J. Sporl, à l'ordre et endossé par E. S. Levy, pour dix-sept cent trente et une piastres et dix sous ($1731 10), en date du 4 octobre 1880, payable neuf mois après date, avec huit pour cent d'intérêt à partir de l'échéance.

Conditions de la vente.

Pour les billets et actions comptant. Pour les immeubles—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la partie à crédit en deux ans, ou à un, deux et trois ans, divisée en paiements égaux et représentés par les billets des acquéreurs faits à leurs propres ordres et endossés par eux, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale; les actes de vente devant renfermer les clauses de non aliénation et de vente en estimation, et 5 pour cent du montant ou honoraires d'avocat en cas de procès et venant à recouvrer le paiement des billets et toutes autres clauses usuelles dans l'acte de vente. Les acquéreurs feront à assurer les bâtisses pour somme égale à celle due et transférer ou les polices aux détenteurs des billets.

Les acquéreurs en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de ville et d'Etat en 1884 et toutes les taxes subséquentes. Ils déposeront entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix; et le dit acquéreur venant à faillir à leur contrat d'achat dans les 15 jours suivant celui de l'adjudication, ils seront considérés en défaut par cette seule omission.

Mais pour la propriété décrite au douzième lieu, l'acquéreur paiera comptant jusqu'à concurrence de $6,100 en outre de 8 pour cent d'intérêt dessus, du 7 mars 1882, montant de la première hypothèque en faveur de H. Matetta, et le reste s'il en est, aux conditions mentionnées ci-dessus pour les autres propriétés.

Et relativement à la propriété vingtième décrite, l'acquéreur retiendra entre ses mains le jusqu'à concurrence de $8636 37 et en assumera le paiement, étant une hypothèque spéciale en faveur des enfants mineurs de Christian Sporl, conformément à un acte de J. Castel, daté du 1er octobre 1877, et garanti par le privilège du vendeur et une hypothèque spéciale, et seront à la majorité ou émancipation respective des dits mineurs. L'acquéreur paiera sur la dite somme de $8636 37 un intérêt annuel de cinq pour cent, et un intérêt éventuel de huit pour cent en cas de défaut, et paiera ponctuellement toutes les taxes sur la propriété, assurera les bâtisses pour leur pleine valeur, et transférera les polices aux dits mineurs, et gardera les bâtisses en bon état de réparation, et le reste du prix, s'il y en a, aux susdites conditions pour les autres propriétés.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 fév—9 12 16 23—mars 1,8,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'emplacement le plus favorable pour bâtir, Dans le bas du Sixième District, coin sud-ouest des avenues St Charles et Louisiane.

Succession de feu Chas N. Churchill.

No 8082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 mars 1883, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés décrites, à savoir—

Cet emplacement de choix pour résidence près des résidences de MM. Johnson, Bowling, Harris et Campbell, commande une admirable vue des avenues St-Charles et Louisiane, et dont voici les limites et la description:

Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St Charles et Louisiane, les rues Carondelet et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 4, 5 et 6.

Les lots Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Le lot No 1 forme l'angle des avenues St-Charles et Louisiane. Le lot No 6 touche au précédent dans le fond et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces lots constituent plus du quart de l'ilet; ils commandent une belle vue des magnifiques Avenues St-Charles et Louisiana, et sont un admirable emplacement pour la construction d'une résidence ou de plusieurs résidences de premier ordre.

Conditions: Un quart ou plus, au choix des acquéreurs, comptant, le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets des acquéreurs, consistant des paiements annuels égaux, garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour opérer le recouvrement des dits billets. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat sera exigé au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 fév—29 fév; 1 8 15 22 et 29 mars

Médaille d'or, Paris 1878 — Diplome d'honneur, Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 -- Rue Royale -- No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Brévété pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18 sev—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

SPLENDIDE RÉSIDENCE

Rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Magasin et Résidence, en briques, rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée.

Résidence en bois, 92 rue Colisée, entre Joséphine et St André.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° LA SPLENDIDE PROPRIETE anciennement habitée par feu le SENATEUR JOHN SLIDELL, désignée par les Nos 128 rue Esplanade, et 129 rue du Quartier, entre Remparts et Bourgogne.

La propriété mesure 67 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Esplanade et Quartier et 208 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts, 208 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale—les deux profondeurs s'étendent de la rue de l'Esplanade à la rue du Quartier.

Les améliorations se composent d'une maison de résidence, très substantiellement construite, à trois étages, en briques, et avec attique. Elle est richement finie partout, à des manteaux de cheminées en marbre, des portes en acajou massif, des fenêtres avec des glaces françaises, et une verandah double en fer sur la devanture et sur le côté.

Il y a au premier étage un vaste corridor, trois beaux salons et une salle à manger avec portes à coulisse, lustres à gaz.

Le second et le troisième étage ont chacun un corridor et cinq grands appartements à coucher, tous bien éclairés et admirablement bien aérés.

La bâtisse de l'aile est en briques à 2 étages et contient salle à manger, salle de billards, chambres à bain et chambre pour les domestiques, cuisine, lingerie et cave. La remise et les écuries font face à la rue du Quartier, sont en briques et à deux étages et ont tous les agréments accessoires.

La cour est pavée en pierres et le reste du terrain forme un jardin d'ornement. Dans la cour, il y a hydrant et ouve. Les installations de gaz appartiennent à la maison et seront vendues avec la propriété.

L'emplacement de la propriété, sur cette belle avenue, est charmant et digne d'attirer l'attention de ceux qui cherchent un "home." Le local est très convenable pour une institution d'utilité particulière ou publique.

La propriété est occupée par Mlle Fitzgerald, comme maison d'éducation, à qui elle est louée jusqu'au 30 sept. 1884.

2° LA BATISSE—MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE—désignée par le No 17 de la rue St-Louis dans le carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Peters et Chartres.

Le terrain mesure 32 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-Louis sur 161 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence et un magasin en briques, à 2 étages, avec mansarde, un entrepôt en briques, à 2 étages, dans le fond, et porte-cochère sur la rue. Cette propriété est vis-à-vis de la maison de commerce de MM. A. Rochereau & Cie et entre celles de MM. Lafitte, Dufilho & Cie et de A. Delpit, et à proximité de l'Hôtel St-Louis qui sera re ouvert prochainement sous des auspices plus favorables qu'elles ne l'auront jamais été, près du Bonded Warehouse du N. O. Sugar Refinery et des gares de chemin de fer et du débarcadère des bateaux de la côte.

La propriété n'est qu'en partie occupée. La résidence est louée à raison de $360 par an; l'entrepôt du fond est loué $300 jusqu'au 30 septembre 1885. Le reste est inoccupé.

3° LA BELLE RESIDENCE en bois, à 2 étages, construite dans le genre moderne, désignée par le No 92 de la rue Colisée, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, St-André et Joséphine. Le terrain a 50 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue St André et 124 pieds et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, bien disposée et bâtie, dans un style moderne, retirée de la rue avec une galerie double, au devant, corridor et salons doubles. Salle à manger à la suite du corridor, en outre de l'office et de la cuisine au premier étage et 5 au second. Le reste du terrain est occupé par un jardin, citernes et gaz partout.

Cette propriété touche à celle de M. E. Conery Sr. et sera vendue sujette au bail du locataire actuel échéant le 30 septembre 1884; elle rapporte $720 par an.

Tous autres détails particuliers seront donnés au moment de la vente.

Conditions—1|3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées de manière à couvrir le montant des billets, avec transfert de la police aux détenteurs des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. En outre du montant de leurs enchères, les acquéreurs devront payer au comptant à l'encanteur les frais d'impression et de la vente de la propriété, fixés à 4 pour cent du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E. Bouny, notaire.

2 fév—2,3,9,10,16,17,23,24—1 mars—à la vente

VENTE IMPORTANTE

DE

Propriétés dans le Premier et le Second District, centralement situées, augmentant de valeur et rémunératrices,

Comprenant des Magasins et Résidences dans les rues Canal, Dryades, Liberté, Franklin, Bourbon, Orléans, Ste. Anne et Quartier.

A des Conditions faciles et à longs termes.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet — SAMEDI, le 22 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, les propriétés centralement situées, ci-dessous décrites, savoir:

1° **La propriété vaste et centralement située**, connue comme les écuries de la Southern Express Company, désignée par les Nos 225, 227 et 229 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Julia et Girod. La propriété comprend quatre terrains ayant une façade totale de 96 pieds à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une vaste écurie à deux étages, en briques et en bois, le tout sujet à un bail à la Southern Express Company, échéant le 31 octobre 1886, à raison de $600 par an; payable mensuellement; tous les frais de réparations nécessaires sont à la charge des locataires; pendant la durée du bail servant à la vente, l'acquéreur assumera le locataire et ne pourra exiger et ne pourra qu'augmenter de valeur.

2° **Les maisons jolies et agréables à deux étages** et à deux corps de logis, désignées par les Nos 270, 272, 274 et 276 rue du Canal, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Villeré, ayant à chaque corps de logis salons et cabinets, et trois appartements confortables au premier étage, bâtisses à deux étages dans le fond, ayant cuisine et autres agréments, balcons sur le devant, gaz, hydrant et cuve, avec cour pavée. Elles sont bâties sur un terrain mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Elles sont louées à raison de $30 par corps de logis sans baux, équivalant à $120 par mois ou $1440 par an. Situées sur l'avenue principale de la ville à proximité du centre des affaires et des lieux d'amusements, elles offrent un attrait particulier comme maisons de résidences ou emplacement avantageux. Elles pourront être vendues en deux lots.

3° **La maison en briques à deux** corps de logis, désignée par les Nos. 37 et 39 rue Liberté, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin Commons et Gasquet, ayant, à chaque corps de logis, 2 chambres et cabinet et une cuisine en briques à 2 étages avec cuves à chaque corps de logis et cours pavées. Le lot mesure 37 pieds 10 pouces de face à la rue Liberté sur 58 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Elles sont louées sans bail à raison de $25 par mois, équivalant à $300 par an.

4° **La maison en briques à deux corps** de logis désignée par les Nos 34 et 36 rue Franklin immédiatement derrière la propriété ci-dessus décrite, ayant deux chambres et cabinet à chaque corps de logis, cuisine en briques à 2 étages, cours pavées et 2 cuves, louée sans bail à raison de $27 par mois, $324 par an.

Le lot mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Franklin sur 52 pieds 3 pouces de profondeur.

5° **Les maisons et magasins** en briques à deux étages et attic désignés par les Nos 22 et 24 rue Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St Pierre, Royale et Bourbon.

Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2; le lot No 1 plus près de la rue Royale, mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans sur 82 pieds 1 pouce de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence et magasin en briques à deux étages avec mansarde.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans sur 68 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 24 rue Orléans, aussi résidence et magasins réunis, en briques à deux étages avec mansarde. Leur proximité à la Cathédrale, des écoles, du marché Français, des cours et du Théâtre de l'Opéra les rendent convenables comme magasins ou résidences. Ces deux lots seront vendus en un seul.

6° **La maison en briques** à un étage avec deux corps de logis et mansarde, désignée par les Nos 200 et 202 de la rue Ste-Anne, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, St Claude et Tremé, avec une cuisine à deux étages séparée de la maison. Le lot mesure 23 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St-Claude, et 69 pieds 3 lignes de profondeur sur l'autre côté; louée sans bail à raison de $24 par mois, $288 par an.

7° **Les maisons en bois à un étage** avec deux corps de logis et mansarde, désignées par les Nos 125, 127, 129 et 131 rue Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, St-Claude et Tremé, avec une cuisine en bois à deux étages détachée de la maison.

Elles contiennent sur chacun des deux corps de logis à peu près 5 appartements, cabinets, cuisine, cuve, cour pavée incluse et louées au mois à raison de $12 payables mensuellement sans bail.

Le lot No 125, 127 mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes sur un côté et sur 69 pieds 3 lignes sur l'autre côté vers la rue Tremé.

Le lot No 129, 131 mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur 69 pieds 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot précédent et 69 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre côté.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la portion à crédit à un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèques et privilèges du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées pour le montant de la portion à crédit et la police transférée au détenteur des dits billets; toutes les taxes sont payées jusqu'au 31 décembre 1883. L'acquéreur payera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente et en outre, au comptant, les frais d'encanteur pour annonce et la vente de la propriété, en sus du prix d'adjudication, fixés à 4 pour cent du prix d'adjudication. 10 pour cent de dépôt du prix d'adjudication seront requis, au comptant, au moment de la vente, pour lier la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Bouny, notaire.

12 fév—16, 17, 23, 24—1, 2, 8, 9, 15 mars à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

VACHERIE.

Vente positive pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 27 février 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Reynes et Bons-Enfants, derrière le Couvent des Ursulines—

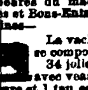

La vacherie de M. Bertrand Ferran se composant de:

34 jolies vaches laitières, plusieurs avec veaux et fraîches en lait.

1 taure et 1 taureau.

3 très bons chevaux.

1 barouche.

Bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie. La clientèle d'environ 30 gallons sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Au-dessous de $150 comptant et au-dessus de $150,—6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

23 fév—

Succession d'Armantine Courcelle, veuve de Lucien Adam,

Maison à deux corps de logis, rue Robertson Nos 199 et 201, près du marché Tremé.

Un bon des Etats-Unis de $1000 portant 4 pour cent d'intérêt,

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 février 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1884, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Robertson, St-Philippe, Dumaine et Claiborne, lequel lot de terre mesure 37 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Robertson sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et 37 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison double briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, ayant huit chambres dont deux dans la mansarde; une cuisine haute en bois couverte en ardoises de quatre chambres, avec galerie sur la façade, deux citernes, puits, lieux d'aisance, cour carrelée, etc. etc.

Le tout divisé en deux locations et loué $23 par mois.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Aussi—Un bond des Etats-Unis de $1000 portant 4 pour cent d'intérêt.

Conditions—Pour le bond comptant, et pour la propriété, un tiers comptant ou davantage à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente.

L'acte de vente se passera devant Octave de Armas, notaire, et contiendra la clause de 5 pour cent honoraire d'avocat et transfert de la police d'assurance au porteur des billets.

Les taxes dues et exigibles en 1884 seront assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

20 jan—20 26—fev 2 9 16 23.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres à construction, rue Palmyre, près Miro,

Et des terres de valeur dans les paroisses St-Landry et St-Tammany, Lne.

Succession de Peter G. Conway.

No 8888—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 30 novembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains, ensemble avec tous les droits et passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, commençant à environ 35 pieds 6 lignes du coin des rues Miro et Tonti, mesurant ensemble 47 pieds 10 pouces de façade rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis de John R. Fitzgerald, le 25 septembre 1867, par acte passé pardevant Chas. S. Springer, ancien notaire en cette ville.

2° Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, entre le Bayou Goula et le Bayou Bonfouca, étant le S. W. quarter & West half du S. E. quarter, section 4, canton 9, Range 13 Est, mesurant 240 acres (près d'une terre bien boisée, si vous y avez accès par le chemin de fer N. E.

3° Une certaine langue de terre située dans la paroisse St-Landry, Lne, étant la moitié est du N. E. Quarter et la moitié Est du S. E. Quarter de la section 4, canton 6, Range Sud, ou west Méridien de la Louisiane, dans le District des Terres, sujet à une vente à la Nouvelle-Orléans, Lne, mesurant 161 67|100 acres d'après un plan officiel du voyer, de la dite terre, enregistré au bureau général des terres du voyer général, étant le certificat "Homestead" No. 491, daté juin 1877, lequel le patente est signée de Rutherford B Hayes, Président des E.-U. d'A à Washington, le 4 juin 1877, signé aussi par B. L. Larg, secrétaire ad-interim, L. W. Clark, recorder général du bureau des terres dans le Registre Vol. 1 page 365 près d'un travers par le grand chemin de fer du "Southern Pacific."

Conditions—Pour les terres dans les paroisses St Landry et St Tammany comptant.—Pour les propriétés de ville, 1|2 comptant; le reste garanti par hypothèque spéciale et privilège et l'option du vendeur, à 1 et 2 ans de crédit, portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an, d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets.

L'acquéreur paiera d'avance les taxes dues, avance qui sera déduite du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant de ce prix seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 fév—1,8,15,22,29 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

Maison de Résidence et Magasin en briques, No 14 rue St Philippe, Près du Marché Français.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 février 1884, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, la maison de résidence et magasin en briques à trois étages dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Decatur et Chartres. Le terrain mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue St Philippe, environ 23 pieds 10 pouces et 3 lignes à l'arrière, sur environ 129 pieds de profondeur, sujet à environ 10 pieds de largeur sur le reste de la bâtisse.

Propre pour le commerce et comme maison de résidence, situé dans une situation près du marché français sur légume, près de l'embarcadère des navires étrangers, cette maison sera toujours louée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent pa, an, et toutes les clauses de sécurité. Les taxes payées jusqu'en 1884, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier.

9 fév—9,10,16,17,22,23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage avec terrain touchant, sur la rue Annonciation, près la Place Clay.

Succession de Stephen Boyd, No 9981, et de sa femme Mme Caroline H. Boyd, No 10,395.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions C et E, en date du 28 janvier 1884, il sera vendu, à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Deuxième, désignés par les lots Nos 19 et 20; se touchant, et mesurant chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation et la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 19 ayant 126 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Deuxième, par 125 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot No 20; et le lot No 20 mesure 125 pieds 7 pouces et 1 ligne du côté du lot No 19 et 125 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du lot No 21. Les améliorations du lot No 20 consistent en un cottage en bois à un étage; le lot No 19 est un terrain nu. L'emplacement est très désirable pour résidence, étant près de la "Place Clay".

Et à la même heure et à la même place, un jeu d'outils de charpentier et une boite à outils.

Conditions de la vente—Comptant; et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Samuel Flower, notaire, No 60 rue Carondelet.

29 janv—29—fév 2 9 16, 20,23—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage à Alger.

Succession de Patrick James Courtney.

No 10,229.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'ilet borné par les rues Vallette, Peters, Olivier et Delaronde, mesurant 26 pieds 1 pouce de face à la rue Vallette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. La bâtisse est connue par le No 37 de la rue Vallette.

Conditions—comptant. L'acquéreur aura à déposer 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave DeArmas, notaire.

27 janv—2,9,16,23 fév—1er mars

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, Jackson, Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 poste de Gretna.

N. D. HARVEY, propriétaire.

nov—1 an—

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.

25mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Succession de Nicholas Baumgarden et son épouse.

VENTE IMPORTANTE

De Propriétés améliorées et terrains nus dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts,

ET ACTIONS D'ASSURANCE.

VICTOR E. BAUMGARDEN vs. MARIETTA SCHOPP, épouse de Charles L. Schopp, et als.

No 9,456.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 16me jour de janvier 1884 et signé le 21 janvier 1884, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

ACTIONS D'ASSURANCES.

15 actions de la compagnie d'assurance Lafayette.

10 actions de l'association d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

6 actions de la compagnie d'assurance Germania.

5 actions de la compagnie d'assurance Teutonia.

Propriétés améliorées et terrains nus.

Propriétés du Premier District.

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce Julia et St-Joseph, mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, désigné comme No 190 de la rue Tchoupitoulas, loué à M. Henry Haller à raison de $20 par mois.

2° **Deux lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Religieuse, désignés comme les lots Nos 1 et 2, se touchant et mesurant chacun, au pied américain, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Race sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Race et St Thomas.

Cette propriété est louée à M. Joseph Laguens à raison de $10 par mois

3° **Trois lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Richard, St-Thomas et Religious, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3, se touchant et mesurant comme suit; à savoir—

Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 1|2 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No 2 mesure 26 pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 1|2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, 32 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 31 pieds 11 pouces 5 lignes jusqu'à ce qu'il touche la ligne du fond du lot No 3 et 127 pieds 10 pouces 5 1|2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 10 pouces 2 1|2 lignes de face à la rue Orange sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1|2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sur lesdits trois lots de terre sont désignées comme les Nos 54, 56 et 58 rue Orange et sont louées au mois comme suit: le No 54 un lot double sur la rue Religious à James Frawley à raison de $15; le No 56 à veuve Garfield à raison de $5 et le No 58 à Geo. Stevens à raison de $8.

4° **Un lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouve situé dans le même district et ilet que les lots ci-dessus décrits, mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Religious sur une profondeur de 49 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, et est inclus dans le loyer du No 54 rue Orange.

Propriétés du Quatrième District.

5° **Deux lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Levee ou Tchoupitoulas et Public Landing ou Water; les dits lots se touchent dans le fond et sont désignés par les Nos 8 et 13 et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 8 mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de face au dit Public Landing ou rue Water, 25 pieds 10 pouces 6 1|2 lignes de largeur dans le fond, 91 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 91 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 7. Le tout au pied américain.

Le lot No 13 mesure 25 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Levee ou Tchoupitoulas, 25 pieds 10 pouces et 1 1|2 lignes de largeur dans le fond, 91 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 12 et 91 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14, le tout au pied américain.

Les dits lots se touchent dans le fond, s'étendent et traversent le dit ilet de terre et les améliorations sur le lot No 8 et rue Tchoupitoulas et rue Water et sont loués à F. Xiques, à raison de $10 par mois.

6° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, sur la batture dans l'ilet ou carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou la Levée, Public Landing ou Water, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No 3, étant une partie du lot No 3, décrite sur un plan de Schreiber, ingénieur, le 24 avril 1839, déposé dans le livre de plans No 9, en l'étude de Jos Marks anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure plus ou moins, 21 pieds de face au Public Landing ou rue Water, sur une profondeur d'environ 50 pieds et environ 21 pieds de face à la Levée ou Tchoupitoulas.

Les améliorations sur ledit terrain comprennent une bâtisse en briques à deux étages No 714 de la rue Tchoupitoulas, louée à M. Robert Weis à raison de $30 par mois.

7° **Un certain terrain**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Constance et Laurel, désigné comme le lot No 2 du lot No 17 sur un plan du Rougerot, voyer, en date du 27 avril 1831, le dit lot mesure au pied anglais, 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations du dit terrain comprennent des bâtisses à deux étages connues sous le No 144 de la rue Jackson, louées à Mme Harris à $5 par mois.

8° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré comme le terrain ci-dessus décrit et adjacent au dit. Il est désigné par le No. 3 et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations audit terrain comprennent un cottage double à un étage, en bois, désigné sous les Nos. 146 et 146 1|2 rue Jackson, et loué actuellement à M. Henry N. Heitman et au capt J. Chandler à raison de $18 par mois.

9° **Deux certains morceaux de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annonciation. Les dits terrains sont désignés par les lettres et numéros A 1 et A 2. Ils sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 15 pieds 11 3|4 pouces de largeur, sur 28 1|2 pieds de profondeur et sont tous deux pris de l'arrière plan d'une plus grande partie de la terre qui fait partie du terrain No 8 du dit carré faisant face à la rue Laurel

10° **Un terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Washington et Sixième, lequel terrain est désigné par le No. 1 et forme le coin des rues Magazine et Washington, mesurant 30 pieds 1 pouce et 3 lignes de façade rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Washington.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, double, No 767 rue Magazine, arrangée pour les affaires et pour résidence. Le rez-de-chaussée du coin étant un emplacement pour pharmacie; le tout loué au Dr Thuem, à $50 par mois.

11° **Un terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans les mêmes District et carré d'ilet, comme le terrain ci-dessus décrit et contigu. Le même est désigné comme le terrain No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison de résidence confortable, en bois, à deux étages, connue sous le No 769 rue des Magasins, actuellement occupée et louée par M. Delahoussaye, à $40 par mois.

Propriétés dans le Sixième District.

12° **Un certain terrain ensemble avec** les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville et compris entre les rues Magazine, Camp, Webster et la Upper Line de Bloomingdale, est désigné par le No 32, et est subdivisé en 21 lots, numéros 1 à 21 inclusivement et mesurant, plus ou moins, à peu près 299 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine, 291 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, 285 pieds de face à la rue Webster et 285 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la ligne qui le divise du Upper Line de Bloomingdale.

Le dit ilet est entouré d'une clôture et renferme une petite maison qui est occupée par Antonio Gonzalès et louée par lui à raison de $6 par mois.

Conditions de la vente.

Pour les actions de Compagnies d'Assurances, comptant, avant le transfert. Pour les propriétés foncières, un tiers comptant ou plus, et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les billets devant être divisés en coupons, de telles sommes correspondantes aux intérêts indivis des héritiers qu'ils pourront désigner: les dits billets devant être garantis non seulement par hypothèque et privilège de vendeur, mais encore par une hypothèque spéciale sur les différentes propriétés, et avec les clauses usuelles, que dans le cas de non paiement des dits billets d'une partie des billets non payés à échéance, les acquéreurs paieront cinq pour cent frais d'honoraires de l'avocat qui pourrait plaider pour recouvrer le montant des dits billets.

Les acquéreurs devront assurer les améliorations pleinement et transférer les polices aux héritiers et assumer en sus du montant de leurs enchères, et à leurs propres frais, le paiement de toutes les taxes d'Etat de 1884, et déposer 10 pour cent au comptant, au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune.

8 fév—8,10,16,23 fév—mars 1,8,9,14,15.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR,

mars—1an — Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Vente péremptoire

Pour effectuer un partage entre les héritiers en âge,

De propriétés améliorées et de terrain nu dans le Troisième District, en face du Chalmette Mills et près du Crescent City Slaughter-House & Live Stock Company.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 8 mars à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, sans limite en réserve—

1° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet 76 borné par les rues Peters (anciennement Levée), Hancock, Monroe et Jumonville, mesurant chacun à peu près 35 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur une profondeur variant de 157 à 166 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Monroe et Peters.

2° Trois certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres C, D et E de l'ilet 69 borné par les rues Peters ou Levée, Monroe, Adams et Jumonville. Les lots D et C mesurant chacun à peu près 34 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur une profondeur variant de 110 à 117 pieds. Le lot E mesure à peu près 40 pieds de face à la rue Adams par à peu près 85 pieds de profondeur. Le lot D forme l'encoignure des rues Adams et Peters.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A dans l'ilet 69, borné par les rues Peters ou Levée, Monroe, Adams et Jumonville, mesurant à peu près 41 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur une profondeur variant à peu près de 167 pieds à 172 pieds. Le dit lot forme l'encoignure des rues Monroe et Peters ou Levée.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, occupée comme épicerie et café, et ayant en outre cinq chambres deux cabinets et galerie, autres dépendances, cave, etc. Vendu sujet à un bail à raison de $15 par mois, payable mensuellement, et expirant le 31 juillet 1885.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, et attenant et mesurant environ 37 pieds de face à la rue Peters ou Levée sur des profondeurs variant de 161 à 167 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, retirée de la rue, récemment construite, ayant quatre chambres, galerie de devant, dépendances, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues d'après les mesures faites sur des plans de Arthur de Armas, député-voyer de la ville, en date du 16 et 17 février 1884, maintenant à la Bourse.

Conditions—La moitié ou plus comptant le reste à un crédit de un an, pour billets divisés en coupons, au gré des vendeurs, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et d'une partie des billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assureront les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, et rembourseront les primes d'assurance non expirées et transféreront les polices aux détenteurs des billets, qui assureront et paieront les taxes dues en 1884 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais des acquéreurs.

21 fév—21 23 24 mars 1 à la vente

PAR J. V. GOURDAIN

Vente à des conditions faciles.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 1er mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 106 rue St Philippe, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dauphine, Dumaine et Bourgogne, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 10 pieds de profondeur. Une propriété à deux corps de logis, louée à $12 par corps de logis.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Hôpital et Rochelave, mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur 80 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant, sur le prix d'adjudication et en outre requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant, sur lieux.

Voyez les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 fév—16,23

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE,

Maison en bois à deux étages, rue Franklin, entre Poydras et Lafayette.

Successions de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse, dossier No. 9,784.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente au comptant, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1884, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 19 janvier 1884, dossier No 9,784, dans les successions de Robert Moores et de son épouse Cora A. Moores, "Conand" tous deux décédés; contre il sera vendu à l'encan, à savoir:

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ou carré d'ilet borné par les rues Franklin, Poydras et Lafayette, désigné comme le terrain No 4, mesurant 38 pieds 9 pouces de face rue Franklin, sur une largeur au fond et sur une profondeur de 93 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du No 3, et de 85 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté. Le tout plus ou moins en pieds américains.

Les améliorations comprennent **une maison double, en bois à deux étages**, couverte en ardoises, ayant 9 chambres de chaque côté, deux cuisines, 2 citernes, etc.

Conditions—Comptant en transférant les titres—10 0|0 comptant sur les lieux, pour garantir la vente. L'acte de vente pardevant John G. Eustis notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

25 janv—20 27—fev 3,10,17,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage de valeur sur deux lots de terre, No 184 rue Huitième, entre Camp et Magazine.

Dans l'affaire des mineurs Heck.

No 9802—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Avec un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 16 janvier 1884, Dossier No 9802, dans l'affaire des mineurs Heck, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Neuvième, Camp et Magazine, désignés par les Nos 7 et 8, sur un plan par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 20 mars 1852, lesquels lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois bien bâti, couvert en ardoises, ayant 6 ou 8 chambres cuve, etc., et connu par le No 18 de la rue Huitième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt; et toutes les clauses usuelles de garantie, à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20, 27—3, 10, 17, 23 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques à deux étages rue Gravier,

Entre celles Commerce et Tchoupitoulas.

—Dans les affaires de—

L'Interdiction de Rosa Mayer—No 7,135.

—ET—

Succession de feue Julia Meyer, épouse de Jacob Kohlman—No 8842.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A des conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—SAMEDI, 23 février 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux différents ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'un signé par l'Hon. F. A. Monroe, de la Division C. de la dite Cour, dans l'affaire de l'Interdiction de Rosa Mayer, No 7,135 du dossier; l'autre par l'Hon. W. T. Houston, de la Division B. de la dite Cour dans l'affaire intitulée Succession de feue Julia Mayer, épouse de Jacob Kohlman, No 8842, lesquels ordres sont signés et datés du 16 janvier 1884, à l'encan, il sera vendu—

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Notre-Dame, Commerce et Tchoupitoulas, désigné comme le lot No 49, mesurant 24 pieds 2 pouces de face à la rue Girod, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne plus près de la rue Commerce, et 95 pieds 2 pouces sur l'autre ligne latérale plus près de la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à deux étages, solidement construit, recouvert en ardoises, contenant 6 chambres, cuve, etc.

—ET—

Ensemble avec cette propriété il sera rendu l'usufruit durant sa vie de la Veuve Mme Rosa Mayer.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, No 108 rue Commune, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20, 27—3, 10, 17, 23 fév.

Avis au Public.

BUREAU DU CHEMIN DE FER New Orleans City & Lake, No 102 rue Canal (2me étage), Nlle-Orléans, 13 janvier 1884.

A partir DE CE JOUR les trains du lac pour le WEST END et retour, partiront de l'intersection des rues Canal et Carondelet.

J. A. WALKER, Président.

13 jan—

L'A[illegible]

GRA[illegible]

SEM[illegible]

AUGUS[illegible]

THE [illegible]

MARDI,

22 fév—

GRA[illegible]

LES [illegible]

Aug[illegible]

Or, C[illegible]

Dimanche, Military [illegible] 22 fév—2[illegible]

Fur[illegible]

LA GRA[illegible]

Au 3e Acte,

Ouverture à [illegible] 23 fév—2 f[illegible]

Jeudi, 14 Samedi,

Mardi.

Entrée [illegible] 14 fév—

SALI[illegible]

GRA[illegible]

Lundi,

Etudiants

ESPAGNOL.

23 fév—23

GRA[illegible]

GRA[illegible]

Artistes

Vendredi et 8 heures [illegible] GRANDE M[illegible]

Entrée 25

Le C[illegible]

ŒUVRE

Au coin des

Ouvert du soir.

GRA[illegible]

SOCIE[illegible]

LE SAM[illegible]

PRIX DU

EXHIB[illegible]

Nouveauté

FEU[illegible]

No 37

CIG[illegible]

CANTI[illegible]

Il ne put cier, mais il sienne cette ne. Elle les membres —Est-il elle. —Non. —Qu'est-il —[illegible] terre. —Ah!.... Elle avait primable qu —Il vous —Oui. —Et il —Oui. —Il lui[illegible] maradé à un homme à une —Enfant, tâche que camp. Je Il y avait qui frapa son ment, sans de sa vanité Allez près de